DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER CANTON DE SAINT-OMER NORD COMMUNE DE SERQUES

L'an deux mil seize, le quatre mars à 19 heures 00,

le conseil municipal de la commune de SERQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie Lefebvre, Maire de la commune.

Présents tous les conseillers municipaux en exercice, à l'exception de Mr LOZINGUEZ Dominique qui a donné pouvoir à Mr GOOLEN Gilles ; Mme DOUILLY Isabelle qui a donné pouvoir à Mme CARRE Fabienne ; Mme MALPOT Sylvie qui a donné pouvoir à Mme le Maire, Mme BAYARD Gésabelle qui a donné pouvoir à Mme DEPRECQ Micheline.

Mr DEGREMONT Michaël absent excusé, sans pouvoir.

Madame DEPRECQ Micheline est nommée secrétaire.

Convocation du 29 février 2016

#### Objet : Demande de subvention à la CAF

Mme le Maire fait part au conseil municipal que la commune peut faire une demande de subvention auprès de la Caisse d'allocations familiales pour l'aménagement de la salle destinée aux accueils de loisirs ainsi qu'aux nouvelles activités périscolaires.

La commune souhaite acquérir du mobilier ainsi qu'un vidéo projecteur.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'aménagement de cette salle et donne pouvoir à Mme le Maire pour effectuer la demande de subvention auprès de la CAF.

# <u>Objet</u> : Réfection parking de la salle des fêtes Demande de subvention au Conseil Départemental

Mme le Maire fait part au conseil municipal que les travaux de réfection totale du parking de la salle des fêtes peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départementale. Le montant des travaux dû à l'entreprise LEROY TP est de 53 198 € HT. Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité de donner pouvoir à Madame le Maire d'effectuer la demande de subvention au titre des « amendes de police » auprès de Conseil Départementale et l'autorise à signer tous les documents nécessaires.

## <u>Objet</u> : Réfection Rue du Fond de Mer Demande de subvention au Conseil Départemental

Mme le Maire fait part au conseil municipal que les travaux de réfection d'une partie de la Rue du Fond de Mer peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départementale. Le montant des travaux dû à l'entreprise LEROY TP est de 27 995,50 € HT. Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité de donner pouvoir à Madame le Maire d'effectuer la demande de subvention pour l'aide à la voirie rurale auprès de Conseil Départementale et l'autorise à signer tous les documents nécessaires.

### Objet : Achat d'ordinateurs pour informatisation bibliothèque

Mme le Maire fait part au conseil municipal que suite à la décision d'informatiser la bibliothèque en réseau avec les bibliothèques de la communauté d'agglomération, des devis ont été demandés pour l'achat de deux ordinateurs. La commune a le choix entre l'achat ou la location des

ordinateurs. La location s'avère plus appropriée afin de ne pas avoir de frais supplémentaires en cas de problèmes matériels.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de faire l'acquisition en location de deux ordinateurs auprès de la société REX ROTARY pour un loyer mensuel de 176 € HT sur 63 mois maintenance comprise.

La dépense sera inscrite au budget primitif.

### Objet : Fin des travaux bâtiment communal ancienne mairie

Mme le Maire fait part au conseil municipal que les travaux du bâtiment communal « ancienne mairie » se termineront fin mars début avril. Elle demande au conseil municipal de se prononcer sur le montant total du loyer afin de préparer le bail de location du commerce et du logement. Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le loyer total (commerce et logement) à 1 000 euros mensuel et de demander à Maître Stoven de rédiger le bail à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016. Les futurs locataires disposeront du mois d'avril à titre gratuit pour leur réinstallation.

# <u>Objet</u> : FDE 62 : adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et la fourniture de services associés

Vu que depuis le 1er juillet 2004, le marché de l'électricité est ouvert à la concurrence pour tous les consommateurs professionnels.

Vu que cette ouverture s'est élargie aux particuliers au 1er juillet 2007.

Vu qu'aujourd'hui, conformément à l'article L331-1 du Code de l'énergie, l'ensemble des consommateurs d'électricité peut choisir un fournisseur sur le marché et s'affranchir ainsi du tarif réglementé de vente proposé par les opérateurs historiques.

Vu que les personnes publiques font partie de cet ensemble de consommateurs pouvant bénéficier des offres de marché.

Vu que, pour leurs besoins propres d'énergie, ces personnes publiques — et notamment les collectivités territoriales — doivent recourir aux procédures prévues par le Code des marchés publics afin de sélectionner leurs prestataires, ainsi que le rappelle l'article L. 331-4 du Code de l'énergie. Vu la délibération de la FDE62 en date du 04 septembre 2014,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Serques d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et la fourniture de services associés pour ses besoins propres, Considérant qu'eu égard à son expérience, la FDE62 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

## DÉLIBÈRE:

<u>Article 1er</u> - Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et la fourniture de services associés, coordonné par la FDE62 en application de sa délibération du 04 septembre 2014 et décide d'adhérer au groupement.

 $\underline{Article\ 2}:$  - La participation financière de la commune de Serques est fixée et révisée conformément à l'article 6 de l'acte constitutif.

 $\underline{\text{Article 3}}:$  - Autorise Mme le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération, notamment à signer le formulaire d'adhésion au groupement de commande.

#### Objet: Convention pour programme d'animation communautaire

Mme le Maire fait part au conseil municipal qu'il convient de signer une convention concernant le programme d'animation communautaire et actant la participation financière de la commune pour l'ensemble des animations proposées par la CASO.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le paiement des activités communautaires demandées par la commune dans le cadre du temps périscolaire et donne pourvoir à Mme le Maire de signer la convention.

# <u>Objet</u>: Assainissement collectif: nouvelles modalités financières pour la participation forfaitaire à l'établissement d'un branchement

Mme le Maire donne lecture du courrier de la CASO qui a décidé de fixer le coût de la participation forfaitaire à l'établissement d'un branchement à l'assainissement collectif sur la base de décompte général et définitif établi après réception des travaux. Il sera dorénavant réclamé aux propriétaires nouvellement raccordables, une participation financière qui reflètera le coût réel des travaux de branchement.

Le conseil municipal décide donc à l'unanimité de ne plus verser la subvention de raccordement à l'assainissement collectif de 250 euros aux propriétaires.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **REUNION DU 4 MARS 2016**

#### Demandes de subvention

- Association handisport : demande refusée
- Association « Aidez Kayliah » : demande en attente du retour de subventionnement par la CASO ou pas.

#### Travaux à l'estaminet

La fin des travaux est prévue le 18 mars prochain, ensuite la commune installera la cuisine et messieurs Carré et Pruvost pourront réinstaller leur épicerie/café. Le bail qui sera fait par Maître Stoven sera signé à compter du 1<sup>er</sup> mai.

### Préparation du budget primitif 2016

- Colonie en août en Savoie pour 10 enfants maximum
- Parking de la salle des fêtes
- Rue du Fond de Mer
- Tuyaux Rue du Marais
- Clôture de l'ancien presbytère
- Pont Sentier du Rivage
- Changement d'une partie de l'éclairage public

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 19h30